

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-trois mars, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le mardi 28 mars 2017 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du mardi 28 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit mars, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Monsieur MARTINEZ Pierre, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Franck DEWYNTER par Janine NEBOUT, Stéphane ROUSSEL par Sylvie MANDRON

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame LABORIE Marie-Christine

Ordre du Jour

1/ Vote des comptes Administratifs et de gestion

**Communal
Multiservices
CCAS**

2/ Vote du CA et du compte de gestion du CCAS 2017 (clôturé)

3/ Décision Modificative

– Intégration de l'affectation de résultat du CCAS au résultat du BP Communal

4/ Vote des Budgets Primitifs

**Communal
Multiservices**

5/ Questions diverses

Délibérations du conseil:

Compte administratif COMMUNAL 2016 (170328_06)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François RAYNAUD

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur François RAYNAUD après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	823.70			227 114.85	823.70	227 114.85
Opérations exercice	236 563.48	201 977.73	438 865.79	440 143.50	675 429.27	642 121.23
Total	237 387.18	201 977.73	438 865.79	667 258.35	676 252.97	869 236.08
Résultat de clôture	35 409.45			228 392.56		192 983.11
Restes à réaliser	68 288.00	59 380.00			68 288.00	59 380.00
Total cumulé	103 697.45	59 380.00		228 392.56	68 288.00	252 363.11
Résultat définitif	44 317.45			228 392.56		184 075.11

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif CCAS 2016 (170328_01)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RAYNAUD François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				4 355.28		4 355.28
Opérations exercice						
Total				4 355.28		4 355.28

Résultat de clôture				4 355.28		4 355.28
Restes à réaliser						
Total cumulé				4 355.28		4 355.28
Résultat définitif				4 355.28		4 355.28

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif Multiservices 2016 (170328_02)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par RAYNAUD François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	14 816.64			16 085.46	14 816.64	16 085.46
Opérations exercice	5 826.57	14 816.64	11 702.77	12 598.08	17 529.34	27 414.72
Total	20 643.21	14 816.64	11 702.77	28 683.54	32 345.98	43 500.18
Résultat de clôture	5 826.57			16 980.77		11 154.20
Restes à réaliser						
Total cumulé	5 826.57			16 980.77		11 154.20
Résultat définitif	5 826.57			16 980.77		11 154.20

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte administratif CCAS 2017 (170328_03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par RAYNAUD François après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice						
Total						
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - ccas_naujan (170328_04)
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 4 355,28

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

(fonctionnement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
	4 355,28		4 355,28

2- Sur le besoin réel de financement

(investissement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
		0,00	0,00
Restes à réaliser dépenses			
Restes à réaliser recettes			
Besoin réel (signe -)			0,00

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement 1068	0,00
Affectation compl, en réserves	0,00
Report à nouveau créditeur	4 355,28
Déficit à reporter	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement - multiservices (170328 05)
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 16 980,77

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

(fonctionnement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
	16 085,46	895,31	16 980,77

2- Sur le besoin réel de financement

(investissement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
	-14 816,64	8 990,07	-5 826,57

Restes à réaliser dépenses

Restes à réaliser recettes

Besoin réel (signe -)

-5 826,57

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement 1068	5 826,57
Affectation compl, en réserves	0,00
Report à nouveau créateur	11 154,20
Déficit à reporter	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement - naujan (170328 07)
 - après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 232 747,84

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1- Sur la détermination du résultat d'exploitation

(fonctionnement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
	227 114,85	1 277,71	228 392,56

2- Sur le besoin réel de financement

(investissement)	année précédente	année courante	résultat cumulé
	-823,70	-34 585,75	-35 409,45

Restes à réaliser dépenses

Restes à réaliser recettes

Besoin réel (signe -)

68 288,00

59 380,00

-44 317,45

3- Sur l'affectation du résultat

En priorité au report déficitaire	0,00
Virement à l'investissement (1068)	-44 317,45
Affectation compl, en réserves	0,00
Report à nouveau créateur	184 075,11
Déficit à reporter	0,00

Compte de gestion - ccas_2016 (170328 08)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte de gestion - ccas 2017 (170328_09)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

Vu la délibération du Conseil Municipal du 06/10/2016 n° 161006_04 statuant sur la dissolution du CCAS ;

Vu l'affectation de résultat du CCAS sur le BP 2016 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 4 355.28; Vu le compte administratif du CCAS à zéro du BP 2017

Vu la demande de clôture du CCAS par le Trésorier au 31/12/2016

Vu le compte de gestion du Trésorier 2017 à zéro

Compte tenu de la clôture du CCAS, l'excédent de fonctionnement sera intégré au résultat du BP communal compte 002 par DM 2017-01 après le vote du BP communal.

Compte de gestion 2016 - naujan (170328_10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Compte de gestion - multiservices 2016 (170328_11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de RAYNAUD François

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du Budget Primitif Communal 2017 (170328_12)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane SUTTER, Trésorier des finances publiques, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2017.

Monsieur le percepteur donne le montant global des prévisions qui se monte :

- En fonctionnement à 598 734.11€ tant en dépenses qu'en recettes.
- En investissement à 347 041.09 € tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **Approuve** le budget primitif principal de la commune pour l'exercice 2017.

Vote du Budget Primitif du Multiservices (170328_13)

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane SUTTER, Trésorier des finances publiques, qui présente et fait lecture des différents articles du budget primitif 2017 du Multiservices.

Monsieur le percepteur donne le montant global des prévisions qui se monte :

- En fonctionnement à 23 760.20 € tant en dépenses qu'en recettes.
- En investissement à 14 126.57 € tant en dépenses qu'en recettes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

- **Approuve** le budget primitif principal du Multiservices pour l'exercice 2017.

Décision Modificative 2017-01 (170328 14)

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu de la dissolution du CCAS au 31/12/2016, l'exédent de fonctionnement est à intégrer au résultat de clôture du Budget communal et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
002	Résultat de fonctionnement reporté		4 355.28
022	Dépenses imprévues	4 355.28	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.